



## **Communiqué de presse**

*Le vendredi 7 février 2014*

# **SUSPENSION DATE FERMETURE DE LA CHASSE DES OIES AU 10 FÉVRIER 2014**

Le Conseil d'État a décidé, dans sa séance du 5 février 2014, de suspendre l'arrêté ministériel fixant la date de fermeture de la chasse de l'oie cendrée, de l'oie rieuse et de l'oie des moissons au 10 février 2014.

**En conséquence, la chasse des oies cendrée, rieuse et des moissons est fermée.**

